

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2012 COMPTE RENDU

L'an deux mil douze, le vingt huit mars à 20h30, le Conseil Municipal de Combrit, légalement convoqué le vingt deux mars, s'est réuni en mairie, 8 rue du Général de Gaulle sous la présidence de Monsieur **Jean-Claude DUPRE**, Maire de Combrit-Sainte Marine.

Etaient présents : DUPRE Jean-Claude, BATARD Marie-Claude, BEUFILS Jacques, DANIEL Sabine, DILOSQUER Marcel, GAONAC'H Vincent, JAVRY Roselyne, LE DRAOULEC Michelle, LE GALL Michèle, LE GOÏC Françoise, LOUSSOUARN Christian, MELANGE Catherine, MONTREUIL Catherine, PENNARUN Gwenaël, ROZUEL Patrice, STEPHAN Henri, STRUILLOU Bernard,

Absents excusés ayant donné procuration :

LE BERRE Nicolas à ROZUEL Patrice
BERNARD Emmanuel à LE GOÏC Françoise
WILS Isabelle à MONTREUIL Catherine
LASCHKAR Jean-Louis à MELANGE Catherine

Nbre de conseillers en exercice : 22
Nbre de présents : 17
Nbre de procurations : 4
Nbre de votants : 21
Nbre d'absents : 1
(Présents : 16 – votants : 20 pour le vote des comptes administratifs)

Absent excusé :

LECOMTE Gaëtan

Le procès verbal du Conseil Municipal du 29 février 2012, n'appelant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

Monsieur Patrice ROZUEL a été désigné secrétaire de séance.

ARRETES DU MAIRE PRIS EN VERTU DU POUVOIR DE POLICE (hors arrêtés de circulation - depuis le dernier conseil)

- Fermeture du port de Sainte Marine du 6 avril au 30 septembre (exceptés secours, commerçants, riverains disposant d'un badge)

**DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE SES DELEGATIONS
(Conseil Municipal du 22 mars 2008 – délibération n° 2008-29)**

- Empierrement du terrain de pétanque
Entreprise LE PAPE pour un montant HT de 7 920.00 €
- Contrat annuel de destruction de taupes
Entreprise TAUPES SERVICES pour un montant forfaitaire annuel HT de 1 400.00 €
- Topographie et aménagement de l'allée Bonèze
Cabinet LE DOARE pour un montant HT de 1 365.00 €
- Assistance juridique dans le cadre de l'élaboration du PLU
Cabinet d'avocats LGP pour un montant HT de 4 500.00 € incluant 4 réunions et les frais de déplacement, le coût d'une réunion supplémentaire étant de 250.00 € HT
- Mission de maîtrise d'œuvre pour le PUP de Keridreux
Cabinet LE DOARE pour un montant HT de 1 315.00 €
- Mission de maîtrise d'œuvre pour l'amélioration de la voirie rue de Croas Ver et rue de Poul Ar Ven Dero – avenant de prolongation de régularisation n°1
Pas d'incidence financière
- Aménagement de la rue du Ménez
Entreprise LE PAPE pour un montant HT de 14 994.00 €
- Effacement de réseaux au Croissant, Pays du Fruit, Menez Kerdreanton
Entreprise FRANCE TELECOM ORANGE pour un montant HT de 5 198.56 €
- Contrat de dératisation 2012/2013
Entreprise ARMOR HYGIENE 3D pour un montant HT de 292.40 €

FINANCES

COMMUNE / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Monsieur Jacques Beaufiles, adjoint aux finances, présente le Compte Administratif de l'année 2011 aux conseillers et précise qu'il est conforme au compte de gestion établi par la Trésorerie de Pont-l'Abbé.

Monsieur le Maire quitte la salle de séances afin que le Compte Administratif soit soumis au vote.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	3 697 834.71 €	1 400 052.18 €
DEPENSES	2 614 278.02 €	1 449 030.38 €
RESULTAT	1 083 556.69 €	- 48 978.20 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, hors la présence du Maire :

- le Compte Administratif 2011 de la Commune de Combrit
- le compte de gestion présenté par la Trésorerie de Pont-l'Abbé pour l'exercice 2011

RESTAURANT SCOLAIRE / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Monsieur Jacques Beaufile, adjoint aux finances, présente le Compte Administratif de l'année 2011 aux conseillers et précise qu'il est conforme au compte de gestion établi par la Trésorerie de Pont-L'Abbé.

Monsieur le Maire quitte la salle de séances afin que le Compte Administratif soit soumis au vote.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	144 501.74 €	9 712.30 €
DEPENSES	144 501.74 €	1 206.22 €
RESULTAT	0	8 506.08 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, hors la présence du Maire :

- le Compte Administratif 2011 du restaurant scolaire de la Commune de Combrit
- le compte de gestion présenté par la Trésorerie de Pont-L'Abbé pour l'exercice 2011

PORT DE PLAISANCE / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Monsieur Gwenaël Pennarun, adjoint aux affaires portuaires, présente le Compte Administratif de l'année 2011 aux conseillers et précise qu'il est conforme au compte de gestion établi par la Trésorerie de Pont-l'Abbé.

Monsieur le Maire quitte la salle de séances afin que le Compte Administratif soit soumis au vote.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	537 834.50 €	295 943.23 €
DEPENSES	499 529.15 €	266 492.67 €
RESULTAT	38 305.35 €	29 450.56 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, hors la présence du Maire :

- le Compte Administratif 2011 du port de plaisance de la Commune de Combrit
- le compte de gestion présenté par la Trésorerie de Pont-l'Abbé pour l'exercice 2011

SPANC / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Monsieur Jacques Beaufile, adjoint aux finances, présente le Compte Administratif de l'année 2011 aux conseillers et précise qu'il est conforme au compte de gestion établi par la Trésorerie de Pont-l'Abbé.

Monsieur le Maire quitte la salle de séances afin que le Compte Administratif soit soumis au vote.

	FONCTIONNEMENT
RECETTES	5 565.87 €
DEPENSES	5 565.87 €
RESULTAT	0

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, hors la présence du Maire :

- le Compte Administratif 2011 du SPANC
- le compte de gestion présenté par la Trésorerie de Pont-l'Abbé pour l'exercice 2011

LOTISSEMENT TY SCOUL / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Monsieur Jacques Beaufiles, adjoint aux finances, présente le Compte Administratif de l'année 2011 aux conseillers et précise qu'il est conforme au compte de gestion établi par la Trésorerie de Pont-l'Abbé.

Monsieur le Maire quitte la salle de séances afin que le Compte Administratif soit soumis au vote.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	1 103 164.47 €	478 682.62 €
DEPENSES	502 629.10 €	981 311.72 €
RESULTAT	600 535.37 €	- 502 629.10 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, hors la présence du Maire :

- le Compte Administratif 2011 du lotissement Ty Scoul de la Commune de Combrit
- le compte de gestion présenté par la Trésorerie de Pont-l'Abbé pour l'exercice 2011

LOTISSEMENT MENEZ KEROULIN / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Monsieur Jacques Beaufiles, adjoint aux finances, présente le Compte Administratif de l'année 2011 aux conseillers et précise qu'il est conforme au compte de gestion établi par la Trésorerie de Pont-l'Abbé.

Monsieur le Maire quitte la salle de séances afin que le Compte Administratif soit soumis au vote.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	370 851.76 €	102 319.71 €
DEPENSES	104 283.17 €	189 489.93 €
RESULTAT	266 568.59 €	- 87 170.22 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, hors la présence du Maire :

- le Compte Administratif 2011 du lotissement Menez Keroulin de la Commune de Combrit
- le compte de gestion présenté par la Trésorerie de Pont-l'Abbé pour l'exercice 2011

COMMUNE / AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 AU BP 2012

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2011, Monsieur Jacques Beaufiles, adjoint aux finances, fait part au Conseil Municipal qu'il apparaît un excédent de fonctionnement de 1 083 556.69 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Résultat de l'exercice 2011 : 958 742.18 €
- Excédent au 31/12/2010 : 124 814.51 €
- Excédent cumulé au 31/12/2011 : 1 083 556.69 €

- Virement à la section d'investissement (compte 1068) : 1 000 000.00 €
- Excédent de fonctionnement à reporter : 83 556.69 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2012

Monsieur Jacques Beaufiles, adjoint aux finances, présente cette question.
Il est proposé de maintenir les taux d'imposition 2011 pour l'année 2012.
Le produit « attendu » correspond à la somme de 1 955 597.00 €.

Les taux d'imposition 2012 pour Combrit-Sainte Marine, sont donc les suivants :

Taxe d'habitation	:	16.08 %
Taxe foncière (bâti)	:	16.81 %
Taxe foncière (non bâti)	:	52.40 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces taux d'imposition pour l'année 2012.

COMMUNE / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Monsieur Jacques Beaufiles, adjoint aux finances, présente ce budget par chapitre.
Le budget proposé s'équilibre ainsi :

Dépenses de fonctionnement	:	3 819 552.24 €
Recettes de fonctionnement	:	3 819 552.24 €
Dépenses d'investissement	:	4 572 778.20 €
Recettes d'investissement (dont l'affectation de résultat)	:	4 572 778.20 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2012 communal tel que proposé.

RESTAURANT SCOLAIRE / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Monsieur Jacques Beaufiles, adjoint aux finances, présente ce budget par chapitre.
Le budget proposé s'équilibre ainsi :

Dépenses de fonctionnement	:	166 120.00 €
Recettes de fonctionnement	:	166 120.00 €
Dépenses d'investissement	:	9 076.08 €
Recettes d'investissement	:	9 076.08 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2012 du restaurant scolaire tel que proposé.

PORT DE PLAISANCE / AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 AU BP 2012

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2011, Monsieur Gwenaël Pennarun, adjoint aux affaires portuaires, fait part au Conseil Municipal qu'il apparaît un excédent de fonctionnement de 38 305.35 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Résultat de l'exercice 2011 : 38 305.35 €
- Excédent cumulé au 31/12/2011 : 38 305.35 €

- Virement à la section d'investissement (compte 1068) : 18 505.35 €
- Excédent de fonctionnement à reporter : 19 800.00 €

PORT DE PLAISANCE / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Monsieur Gwenaël Pennarun, adjoint aux affaires portuaires, présente ce budget par chapitre.

Le budget proposé s'équilibre ainsi :

Dépenses de fonctionnement	: 544 750.00 €
Recettes de fonctionnement	: 544 750.00 €

Dépenses d'investissement	: 204 801.91 €
Recettes d'investissement	: 204 801.91 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2012 du port de plaisance tel que proposé.

LOTISSEMENT TY SCOUL / AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 AU BP 2012

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2011, Monsieur Jacques Beaufiles, adjoint aux finances, fait part au Conseil Municipal qu'il apparaît un excédent de fonctionnement de 600 535.37 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Résultat de l'exercice 2011 : 0 €
- Excédent au 31/12/2010 : 600 535.37 €
- Excédent cumulé au 31/12/2011 : 600 535.37 €
- Excédent de fonctionnement à reporter : 600 535.37 €

LOTISSEMENT TY SCOUL / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Monsieur Jacques Beaufiles, adjoint aux finances, présente ce budget par chapitre.

Le budget proposé s'équilibre ainsi :

Dépenses de fonctionnement	: 1 200 164.47 €
Recettes de fonctionnement	: 1 200 164.47 €

Dépenses d'investissement	: 1 102 258.20 €
Recettes d'investissement	: 1 102 258.20 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2012 du lotissement Ty Scoul tel que proposé.

LOTISSEMENT MENEZ KEROULIN / AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 AU BP 2012

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2011, Monsieur Jacques Beaufiles, adjoint aux finances, fait part au Conseil Municipal qu'il apparaît un excédent de fonctionnement de 266 568.59 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Résultat de l'exercice 2011 : 101 078.59 €
- Excédent au 31/12/2010 : 165 490.00 €
- Excédent cumulé au 31/12/2011 : 266 568.59 €
- Excédent de fonctionnement à reporter : 266 568.59 €

LOTISSEMENT MENEZ KEROULIN VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Monsieur Jacques Beaufiles, adjoint aux finances, présente ce budget par chapitre.

Le budget proposé s'équilibre ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 330 398.02 €
Recettes de fonctionnement : 330 398.02 €

Dépenses d'investissement : 104 283.17 €
Recettes d'investissement : 104 283.17 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2012 du lotissement Menez Keroulin tel que proposé.

SPANC / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Monsieur Jacques Beaufiles, adjoint aux finances, présente ce budget par chapitre.

Le budget proposé s'équilibre ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 340.00 €
Recettes de fonctionnement : 340.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2012 du SPANC tel que proposé.

AMORTISSEMENTS RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur Jacques Beaufiles, adjoint aux finances, présente le dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer la délibération n° 2010-116 pour les amortissements du restaurant scolaire.

FONDS DE CONCOURS 2010 POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Henri Stephan, adjoint aux travaux, présente le dossier.

Le Trésor Public sollicite la commune afin qu'elle délibère sur le fonds de concours 2010 pour les travaux d'éclairage public.

Les conseillers municipaux sont invités à prendre connaissance des éléments suivants :

Rue de l'Odet (tranche 2)	BT	140 507.75 € HT
Avenue de l'Océan	BT + EP	49 780.69 € HT
Menez Keroulin	Extension BT (+EP)	12 735.25 € HT
Pointe de Combrit	Effacement BT (+EP)	37 146.80 € HT
	Montant des travaux en 2010	240 170.49 € HT

Reste à la charge de la commune le fonds de concours suivant :

FONDS DE CONCOURS REEL	SUBVENTIONS	TRAVAUX REALISES PAR LA CCPBS
106 282.75 €	27 604.99 €	240 170.49 €

2 acomptes seront à verser à la CCPBS :

- 70 000.00 €
- 36 282.75 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le montant du fonds de concours de 106 282.75 €

AFFECTATION DU BAC AU PORT

Monsieur Gwenaël Pennarun, adjoint aux affaires portuaires, présente le dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- abroger la délibération n° 2007-14 du 2 février 2007
- affecter le bac au port pour les besoins du service

TARIFS PORTUAIRES

Monsieur Gwenaël Pennarun, adjoint aux affaires portuaires, présente le dossier.

Vu l'affectation du bac au port pour les besoins du service, il convient de délibérer sur le tarif portuaire du San Voran ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les tarifs portuaires suivants :

LOCATION BATEAU	Proposition
	2012
SANT VORAN (à la journée et sans pilote)	340,00 €
Mise à disposition du personnel du port de plaisance	30.00 €

GRATIFICATION DE STAGE

Monsieur le Maire présente le dossier.

Vu l'alinéa 1 de l'article 9 de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 relatif à la durée maximale de stage ;

Vu l'article 1^{er} du décret 2008-96 du 31 janvier 2008 relatif à la gratification de stage lorsque la durée de celui-ci est supérieur à 2 mois consécutifs ;

Vu l'article 1^{er} du décret 2009-885 du 21 juillet 2009 relatif aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics ;

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la présence d'un stagiaire, Julien JADE, étudiant en licence professionnelle des métiers techniques des collectivités territoriales. Le stage se déroulera sur la période d'octobre 2011 à juin 2012.

La durée du stage étant supérieure à deux mois consécutifs, celui-ci fait l'objet d'une gratification à compter du 1^{er} jour du 1^{er} mois du stage.
 La gratification de stage est versée mensuellement et son montant est fixé à 12.5% du plafond horaire de la sécurité sociale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- autoriser le versement de la gratification de 181.81 € par mois d'octobre à décembre 2011 et de 190.40 € par mois de janvier à juin 2012
- prendre note que le montant de la gratification sera inscrit au budget de la commune

PERSONNEL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire présente le dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs de la mairie de Combrit,

Considérant l'évolution des responsabilités au sein du service technique,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- créer un poste d'agent de maîtrise territorial principal :

Filière	Grade (s)	Durée hebdomadaire de service	Date d'effet
<i>Technique</i>	<i>Agent de maîtrise territorial principal</i>	<i>100%</i>	<i>01/04/2012</i>

- et de modifier le tableau des effectifs de la collectivité comme suit :

Filière	Effectif actuel	Effectif nouveau
<i>Technique Agent de maîtrise territorial principal</i>	<i>5</i>	<i>6</i>

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents qui seront nommés par arrêté de l'autorité territoriale à ces emplois sont inscrits au budget 6411, les crédits seront reconduits chaque année.

DIVERS

CONVENTION ADMR

Monsieur le Maire présente le dossier.

Une convention a été établie entre l'ADMR et la commune de Combrit pour une durée de 3 ans. Celle-ci étant arrivée à expiration, il convient d'en établir une nouvelle.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- approuver cette convention
- autoriser le Maire à la signer

CONVENTION OFFICE DE TOURISME

Monsieur le Maire présente le dossier.

Dans le cadre de la fusion entre l'Office de Tourisme de Combrit et l'Office de Tourisme Intercommunal Pont l'Abbé – Plobannalec Lesconil – Saint Jean Trolimon, une convention doit être établie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- approuver cette convention
- autoriser le Maire à la signer

DESIGNATION DE 2 DELEGUES POUR L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire présente le dossier.

Dans le cadre de la fusion avec l'Office de Tourisme Intercommunal de Pont l'Abbé, il convient de désigner 2 délégués à bulletin secret.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la désignation des conseillers suivants :

- Marie Claude BATARD
- Patrice ROZUEL

AVENANT A LA CONVENTION DU CENTRE NAUTIQUE

Monsieur le Maire présente le dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité avec une abstention de :

- approuver l'avenant à la convention du 26 janvier 2012
- autoriser le Maire à le signer

Fin de la séance à 22h00.